

Re: [INTERNET] RE: RE: RE: Tr: Tr: Re: PLU AUGY

DUVEAU Didier - DDT 89/SAAT/UPAT <didier.duveau@yonne.gouv.fr>

Ven 19/08/2022 07:02

À : BERNEAU Swann <swann.berneau@auxerre.com>

Cc : CLUZEL Francis - DDT 89/SAAT/UPAT <francis.cluzel@yonne.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à votre courrier et après examen du projet de modification simplifiée du PLU d'Augy, nous sommes en mesure de vous informer que le passage envisagé d'un secteur Nj à un secteur Nz est conforme aux prescriptions du PPRI qui autorise en zone rouge :

- les travaux d'entretien, de gestion courante et de grosses réparations des constructions et des installations existantes et légalement autorisées, notamment les aménagements internes, les traitements de façade, la réfection des toitures, sous réserve qu'ils n'entraînent pas la création de nouveaux logements ;

- dans un souci de mise en sécurité, les surélévations des constructions existantes, sans augmentation de l'emprise au sol, ni création de logement supplémentaire ;

ce projet de modification n'appelle donc aucune observation de notre part.

Cordialement;

Didier DUVEAU

Chargé de projet en planification territoriale
Unité Planification et Appui aux Territoires
Service Aménagement et Appui aux Territoires

3 rue Monge, BP 79 - 89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 22



Direction départementale
des territoires